

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
7 juillet 2020

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 27

Votants 29

OBJET :
**20b. COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
FLANDRE LYS.
FRÉQUENTATION DE
LA PISCINE PAR LES
ÉCOLIERS. SIGNATURE
D'UNE CONVENTION
AVEC LE CENTRE
AQUATIQUE
INTERCOMMUNAL
L'ONDINE.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 20/07/2020

Reçu en préfecture le 20/07/2020

Affiché le

ID : 050 215004006 202007 03-200720200303 AK-DE



L'an deux mil-vingt, le treize JUILLET à dix-huit heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BEURAERT Martine – M. BAUDRY José – Mme BOULENGER Delphine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme BOUVET Margaret – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. COUSYN Sébastien – Mme CARLIER Nathalie – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – Mme DI PENTA Anna – Mme DELANSAY Sylvie – M. BEZILLE Marc Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : M. TIMLELT Frédéric – M. CAILLIAU Christian **donnant procurations respectives à** Mme LORPHELIN Martine – Mme DI PENTA Anna.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Il est exposé à l'assemblée que jusque lors, les élèves des classes de CP/CE1 des écoles mervilloises effectuent chaque année scolaire un cycle d'apprentissage de la natation pris en charge en partie par la Communauté de Communes Flandre Lys.

Afin de permettre à chaque enfant d'avoir 30 séances de natation en primaire (10 séances en CP – 10 séances en CE1 et 10 séances en CE2), conformément à la circulaire de l'Education Nationale, la commune prenait en charge en totalité les 10 séances pour les élèves de CE2.

Pour l'année scolaire 2020-2021, cet apprentissage se fera au centre aquatique intercommunal « l'Ondine ». Le tarif par classe est de 95 € la séance. Un Maître-Nageur (MNS) sera mis à disposition par classe, par le Centre Aquatique.

La Communauté de Communes Flandre Lys prendra en charge partiellement 10 séances pour les 18 classes de CP-CE1 et CE2 de la commune, réparties sur 3 périodes de l'année scolaire à hauteur de 60 € / séance. L'Ondine facturera le reste à charge de 35 € à la commune, pour chaque séance de chaque classe.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention qui sera prise à cet effet, conclue avec le centre aquatique intercommunal « l'ondine » et la CCFL pour l'année scolaire 2020-2021, qui est annexée à la présente délibération.

La dépense sera imputée au compte 6042 du budget communal.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

